

ASSEMBLÉE NATIONALE

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 127

présenté par

M. Le Gac, Mme Métayer, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Le Peih, M. Jacques, Mme Le Feur et
M. Balanant

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.